

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : M. LENQUETTE, Maire, M. BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, M. CAUDRON, Mmes COPIN, ANZALONE, DEMOLDER, MMs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, Mmes DECOURRIERE, MMs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, ARBAOUI, VASSEUR, FOURNIER, M. BECQUE, CAULIER, Mme LEBRUN, MMs DOMIN, HENRY, LEVECQUE, Mme DEWAULLE

Absents excusés :

M. MARY donne pouvoir à M. LENQUETTE
Mme REGOLLE donne pouvoir à M. FOSSE
Mme SABRIE donne pouvoir à M. TRINEL

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2015 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil municipal me chargeait par délégation et pour la durée de mon mandat de prendre l'ensemble des décisions prévues à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales et d'en rendre compte régulièrement.

Je vous prie de trouver ci-après les décisions que j'ai prises depuis notre dernière réunion :

DATE	OBJET	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT HT
19/06/15	Aménagement d'un cheminement latéral coté Maison de la Petite Enfance	Eiffage TP à Marly	833.70 €
23/06/15	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2015	Hamza artifices à Raismes	8 250.00 €
25/06/15	Grenaillage et métallisation grille d'accès à la cour de service de l'espace culturel et artistique H. Dubedout	Promerac à Douai	1 941.68 €
25/06/15	Fleurissement bisannuelles	SPF Diffusion à Gondécourt	1 558.22 €

29/06/15	Mobilier d'école	SA Nathan interforum à Ivry/Seine (94)	2 126.37 €
07/07/15	Aménagement de la cour de la maison de la petite enfance	Jardins 2000 à Raismes	22 950.00 €
17/07/15	Mission SPS Réhabilitation résidence des Chardonnerets	Laurence Lefebvre à Bouchain	1 440.00 €
23/07/15	Fleurissement	Verver export à URSEM (PAYS-BAS)	2 266.00 €
10/08/15	Banc de musculation	MJ Distribution à Nieppe	2 003.45 €
18/08/15	Fournitures clins et accessoires – Bardage préau école J. Curie	Brico Dépôt à Petite-Forêt	2 586.22 €

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD LOCAL

Exposé de Monsieur le Maire :

En application des dispositions de la loi du 31 décembre 2012, Valenciennes Métropole et ses communes membres avaient adopté, sous la forme d'un accord local, un mode de représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire qui s'inspirait du « pacte fondateur » de la communauté d'agglomération, assurant aux communes de petite taille, une juste représentation et permettant aux communes urbaines de disposer d'un nombre de conseillers proportionnel à leur strate de population.

Par décision en date du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution les règles de l'accord local sur lesquelles s'était fondé la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole, en autorisant toutefois les EPCI concernés à maintenir cet accord jusqu'à la fin du mandat 2014-2020, sauf notamment en cas de renouvellement d'un conseil municipal d'une commune membre.

L'annulation par le Conseil d'État, le 3 juillet dernier, de l'élection municipale de Marly, oblige par conséquent les communes de Valenciennes métropole à procéder à une nouvelle représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire, et ce dans un délai de deux mois à compter de la notification à la commune de Marly de l'annulation de l'élection municipale, soit le 07 juillet 2015.

Compte tenu de ces éléments, la nouvelle représentation des communes peut s'appuyer, soit sur la règle de droit commun prévue par la loi ci-dessus énoncée, soit sur une nouvelle forme d'accord local, issue de la loi du 09 mars 2015 adoptée en remplacement des dispositions annulées par le Conseil Constitutionnel.

En application de ce dernier texte, les communes ont la possibilité de définir, à la majorité qualifiée, un mode de représentation qui assouplit la règle de la stricte proportionnalité (représentation de droit commun) dans une limite de plus ou moins 20%.

Par ailleurs, la « loi Notre » adoptée par le Parlement le 07 août 2015 promulguée le 08 août 2015 au journal officiel permet à toutes les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire au sein de l'assemblée, de pouvoir bénéficier d'un conseiller supplémentaire.

Ces nouvelles dispositions modifient sensiblement la représentation des communes au sein de Valenciennes métropole par rapport à la situation actuelle, notamment en limitant à un seul poste de conseiller communautaire les communes tributaires d'un siège de droit (contre deux actuellement). Seize communes sont ainsi concernées.

La concertation engagée entre les communes et la communauté d'agglomération conduit néanmoins à soumettre aux conseils municipaux l'adoption de l'accord local, selon le tableau infra, qui requiert, pour être applicable, la majorité qualifiée, soit les 2/3 au moins des communes représentant plus de 50% de la population ou 50% au moins des communes représentant plus des 2/3 de la population.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution d'un siège de conseiller communautaire suppléant aux communes n'ayant qu'un conseiller communautaire titulaire, conformément à la loi Notre ;
- D'approuver la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local, selon le tableau ci-après :

ACCORD LOCAL

Communes	Population	Pour mémoire situation actuelle issue de l'accord local de 2014	Simulation : nombre de sièges selon la répartition de droit commun	Nombre de sièges par le nouvel accord local
Valenciennes	42 989	10	18	17
Anzin	13 407	4	5	6
Bruay/Escaut	11 975	4	5	5
Marly	11 449	4	4	5
Saint Saulve	11 062	4	4	5
Vieux Condé	10 070	4	4	4
Condé/Escaut	9 783	3	4	4
Onnaing	8 715	3	3	4
Fresnes/Escaut	7 639	3	3	3
Aulnoy lez Val.	7 438	3	3	3
Beuvrages	6 696	3	2	3
Quiévrechain	6 263	3	2	3
Petite forêt	4 892	2	2	2
Crespin	4 494	2	1	2
Hergnies	4 335	2	1	2
Maing	4 047	2	1	2
Quarouble	3 058	2	1	2
Famars	2 475	2	1	1*
Prouvy	2 269	2	1	1*
Saultain	2 100	2	1	1*
Sebourg	1 939	2	1	1*
Préseau	1 821	2	1	1*

Aubry	1 457	2	1	1*
Vicq	1 464	2	1	1*
Curgies	1 100	2	1	1*
Artres	1 021	2	1	1*
Estreux	982	2	1	1*
Quérenaing	940	2	1	1*
Verchain Maugré	903	2	1	1*
Odomez	923	2	1	1*
Thivencelles	873	2	1	1*
Rombies	775	2	1	1*
Rouvignies	683	2	1	1*
Monchaux/Ecail.	542	1+1 suppléant	1	1*
Saint Aybert	353	1+1 suppléant	1	1*
NOMBRE DE SIEGES		92+2	81	90+18 (SUPPLEANTS)

* Les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire titulaire bénéficieront d'un conseiller communautaire suppléant.

Cette nouvelle représentation des communes au sein de Valenciennes métropole s'appliquera à compter du 7 septembre 2015, sous réserve de son adoption par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE à l'unanimité l'attribution d'un siège de conseiller communautaire suppléant aux communes n'ayant qu'un conseiller communautaire titulaire, conformément à la loi Notre ;
- APPROUVE à l'unanimité la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local, selon le tableau ci-dessus ;
- DIT à l'unanimité que cette nouvelle représentation des communes au sein de Valenciennes métropole s'appliquera à compter du 7 septembre 2015, sous réserve de son adoption par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

3°) RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU POTABLE (PERIMETRES DE L'EX SIRVAEP ET L'EX SIDERC) - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT DES EAUX DU VALENCIENNOIS PAR LE DELEGATAIRE DE SERVICE ET COLLECTIVITES CONSEILS - EXERCICE 2014

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Comité du Syndicat des Eaux du Valenciennois a adopté le 1^{er} juillet 2015 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (périmètres de l'ex SIRVAEP et l'ex SIDERC) de la société Eau et Force, ainsi que le compte-rendu annuel d'activité de contrôle de contrat de concession du service public de distribution d'eau potable pour l'année écoulée.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ces rapports de l'exercice 2014 adoptés le 1^{er} juillet 2015 par le Comité du Syndicat des eaux du Valenciennois joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, les rapports de l'exercice 2014 adoptés le 1^{er} juillet 2015 par le Comité du Syndicat des eaux du Valenciennois.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

4°) MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire expose que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Beuvrages rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Beuvrages estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Beuvrages soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Intervention de Monsieur Michel DOMIN

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, expliquer quelles sont les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités ?

Je vous rappelle, en outre, que le Premier Ministre a annoncé une recette de 1 milliard d'euros basée sur les frais de fonctionnement liés à l'entretien des bâtiments publics.

Monsieur le Maire : Les commentaires des médias sont réguliers sur les dépenses des collectivités ; il appartient désormais à chaque conseiller de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

ADOpte, à l'unanimité, la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

5°) DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2015

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 avril dernier, le Conseil municipal adoptait le budget primitif de la ville de Beuvrages,

Considérant qu'au regard de son exécution, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits visant principalement :

- à afficher le montant exact de différentes dotations ou subventions rendues officielles quelques semaines après cette adoption,
- à majorer en recettes d'investissement le reversement du FCTVA confirmé par les services de l'Etat,
- à inscrire un crédit complémentaire à la marge pour l'opération relative à la restructuration de l'ancienne PMI,
- à tenir compte des économies réalisées du fait des consultations lancées sur d'autres opérations (la Couture, restructuration des extérieurs de l'école Joliot Curie, et réaménagement de la RD Gustave Delory).

Ces quelques amendements au budget primitif permettent globalement de minorer le report de la section de fonctionnement à la section d'investissement et de majorer l'enveloppe prévue en fonctionnement pour des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

ADOpte à 25 voix pour et 4 abstentions la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-153 028,00 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	26 700,00 €
article 023 - virement à la section d'investissement	-153 028,00 €	article 7325 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	26 700,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	97 081,00 €	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	-82 647,00 €
article 022 - dépenses imprévues	97 081,00 €	article 7411 - Dotation forfaitaire	6 402,00 €
		article 74121 - Dotation de solidarité rurale	31 108,00 €
		article 74123 - Dotation de solidarité urbaine	88 658,00 €
		article 74127 - Dotation nationale de péréquation	-208 815,00 €
TOTAL	-55 947,00 €	TOTAL	-55 947,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération 168 - La Couture	-60 000,00 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-153 028,00 €
article 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-60 000,00 €	article 021 - virement de la section de fonctionnement	-153 028,00 €
Opération 173 - Restructuration des extérieurs de l'école Joliot Curie	-10 000,00 €	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	43 718,00 €
article 2312 - Agencements et aménagements de terrains	-10 000,00 €	article 10222 - FCTVA	43 718,00 €
Opération 174 - Restructuration bâtiment EEJSAC Impasse Delaune	5 000,00 €	Opération 173 - Restructuration des extérieurs de l'école Joliot Curie	-690,00 €
article 2313 - Constructions	5 000,00 €	article 1328 - Subvention d'investissement (autres)	-690,00 €
Opération 175 - Réaménagement de la RD Gustave Delory	-45 000,00 €		
article 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-45 000,00 €		
TOTAL	-110 000,00 €	TOTAL	-110 000,00 €

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

6°) ADHESION AUX FORUMS EUROPEEN ET FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire expose que le Forum Français pour la Sécurité Urbaine est le prestataire retenu à l'issue d'une mise en concurrence afin de mener l'audit de sécurité sur la commune de Beuvrages. Cet accompagnement permettra la réalisation d'un diagnostic de sécurité et l'élaboration de la Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la Délinquance.

Il précise que les autres membres de cette association sont des collectivités territoriales (villes/intercommunalités/départements/régions).

L'adhésion permet aux membres de bénéficier des services suivants :

- Une assistance pour la collectivité qui dispose d'un interlocuteur au sein de l'équipe technique pour toutes questions ou préoccupations. Il propose des pistes de travail.
- L'accès à un vaste réseau de savoirs, d'experts, de contacts et d'expériences,
- Les liens et mise en relations facilités avec plus de 250 collectivités locales à travers l'Europe,
- La réception des newsletters de l'Efus et du FFSU ; et information lors de la parution de nouvelles publications
- L'invitation aux conférences, groupes de travail et programmes de formation (6 à 8 formations thématiques par an et des formations sur site à des tarifs préférentiels,
- L'accès aux sites internet des Forums rassemblant les pratiques de sécurité urbaine en France et en Europe.

Je vous propose dans ce cadre d'approuver l'adhésion de la ville de Beuvrages à cette association et de m'autoriser à concrétiser cette adhésion avec le FFSU en m'autorisant à signer toute convention ou acte y afférent.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY :

Ne connaît-on pas, à ce jour, les problématiques sur la commune ?

Monsieur le Maire :

Comme dans toutes les communes, nous connaissons des problèmes de différents ordres : voisinage, toxicomanie, les problèmes de violences routières... La création du CISPD permettra la mise en commun des différents travaux, de développer notre capacité à intervenir juridiquement sur les communes tierces : tout ceci en complémentarité avec la police nationale. D'autres problématiques sont également à gérer, à titre d'exemple l'armement des policiers municipaux.

Monsieur Michel DOMIN :

Envoyer les policiers sans armes devant les malfrats !

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas avec un fusil que l'on règle les problèmes, au contraire, on les amplifie. Laissez-nous donc le temps de démarrer.

Monsieur Olivier HENRY :

Mais la police municipale n'est pas l'objet de cette délibération...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de Beuvrages aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer toute convention ou acte y afférent.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

7°) AMBASSADEUR CITOYEN (INSTALLATION DES CONSEILS CITOYENS)

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la Ville de Beuvrages souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité ». L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 9 mois et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, représentant au moins 24 heures hebdomadaire. Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Je vous propose dans ce cadre d'accueillir un jeune afin de contribuer aux côtés du service politique de la ville à mettre en œuvre l'installation des Conseils citoyens prévus par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les principales caractéristiques en rapport avec ce besoin figurent en annexe.

Je vous propose donc d'approuver la candidature de la ville sur cette base et de m'autoriser à déposer auprès de l'agence du service civique cette dernière et à signer toute convention ou acte y afférent.

ANNEXE 1 :

Structure d'accueil : Commune de Beuvrages Service Politique de la Ville.

Quoi : L'article 7 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose la création de conseils citoyens fonctionnels d'ici le 31 décembre 2015. Cette nouvelle politique de la ville s'appuie d'avantage sur la participation des habitants et des forces vives en quartier prioritaire. Par ce biais, l'objectif principal sera de renforcer le lien social par la présence d'un jeune volontaire qui effectuera une démarche de proximité quotidienne auprès des habitants ayant pour finalité l'installation de conseil(s) citoyen(s).

Missions :

- Identification précise (rue par rue) des périmètres concernés par la géographie prioritaire.
- Elaboration d'un diagnostic local en matière de démocratie participative et recueil d'expérimentation (conseil citoyen) sur d'autres territoires.
- Information et sensibilisation de façon individuelle (porte à porte) et/ou collective des habitants et acteurs locaux sur l'instance des conseils citoyens. Recueil des candidatures des habitants volontaires.

-Organisation et tirage au sort de la moitié du collège d'habitants qui composera le conseil citoyen en concertation avec les autorités compétentes.

-Installation de la première séance du conseil citoyen.

Durée : 08 mois.

Prérequis généraux :

-Niveau IV

-Expérience en matière associative.

-Rapport aisé à l'écrit et à l'oral

-BAFA apprécié

-Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et Power point)

Eventuels prérequis complémentaires liés à la mission :

Sens des relations humaines ; savoir animer et encadrer un groupe ; ouverture d'esprit et tolérance ; patience et discrétion.

Accompagnement formatif :

-A la prise de fonction : réalisée en interne ou par le biais des formations CNFPT si nécessaire.

-En cours d'engagement : formation civique et citoyenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Beuvrages au dispositif du Service Civique Volontaire par l'accueil d'un jeune dans le cadre précisé en annexe à la présente délibération,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toute convention ou acte y afférant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

André LENQUETTE